

Délibération 2026-076

Ressources Humaines : Recrutement d'un vacataire

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 Juin 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à M. Jean-Louis LATUGAYE
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
M. Éric DAPOT a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Exposé

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires sous réserve que trois conditions cumulatives soient réunies :

- il doit s'agir d'un recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- ce recrutement doit être discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- la rémunération est attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un vacataire pour l'exécution de missions ponctuelles de conseil technique et d'appui à l'organisation du service technique.

La période d'intervention est fixée du 22 juin 2026 au 22 septembre 2026. Dans ce cadre, la durée totale des interventions effectuées au titre de cette vacation ne pourra excéder 75 heures sur l'ensemble de la période considérée.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 40 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un vacataire pour l'exécution d'une mission spécifique, ponctuelle et limitée dans le temps

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à recruter un vacataire dans les conditions précitées ;
- **De fixer** la rémunération du vacataire au taux horaire de 40 euros bruts ;
- **De charger** Madame la Présidente, de procéder à toutes les démarches nécessaires à ce dispositif ;
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes au contrat d'apprentissage sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le ..

22 JUIN 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20260622-2026_076-DE